

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 50016

Numéro SIREN : 380 454 215

Nom ou dénomination : 2 L M

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2019 sous le numéro de dépôt 4929

# Greffe du tribunal de commerce de COMPIEGNE



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 08/04/2019

Numéro de dépôt : 2019/4929

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

### Déposant :

Nom/dénomination : 2 L M

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 380 454 215

N° gestion : 1991 B 50016





**PLC Conseil**  
ce qui compte, c'est vous

**2 L M**

Société Anonyme au capital de 100 000 Euros

Siège social : 44, Rue Aristide BRIAND

60870 VILLERS SAINT PAUL

380 454 215 R.C.S. COMPIEGNE

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*Etabli en application de l'article 225.244  
du Code de Commerce*

\*\*\*\*\*

***Transformation de la Société Anonyme  
en Société par Actions Simplifiée***

SIÈGE SOCIAL : 8, rue de Sétubal - 60000 Beauvais

Tél. : 03 44 02 88 53 - Fax : 03 44 02 88 54 - Site : [www.plc-conseil.fr](http://www.plc-conseil.fr) - mail : [contact@plc-conseil.fr](mailto:contact@plc-conseil.fr)

SAS AU CAPITAL DE 10 000 € INSCRITE À L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES

DE LA RÉGION PICARDIE-ARDENNES ET À LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES D'AMIENS - SIRET : 799 120 365 000 17 / NAF 6920Z



## 2 L M

Société Anonyme au capital de 100 000 Euros

Siège social : 44, Rue Aristide BRIAND

60870 VILLERS SAINT PAUL

380 454 215 R.C.S. COMPIEGNE

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 2 L M SA EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

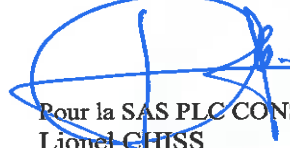
Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société 2 L M SA et en application des dispositions de l'article L. 225-244 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier si le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à BEAUVAIS,  
Le 05 avril 2019



Pour la SAS PLC CONSEIL  
Lionel CHISS  
Commissaire aux comptes

